

Formations HTT (Cours du soir et Foad)

■ PARTICIPATION AUX FRAIS ADMINISTRATIFS / DROIT D'INSCRIPTION HTT (cours du soir)

Nbre d'ECTS	Convention Entreprise / CPF / DIF	Individuel*
4	800 €	208 €
6	1150 €	232 €
8	1450 €	256 €
10	1750 €	280 €
12	2050 €	304 €
14	2650 €	328 €
16		352 €
18		376 €
20	3600 €	400 €
22		424 €
24		448 €
26	4450 €	472 €
28		496 €
30		520 €
32		544 €
34	5500 €	568 €
36		592 €

Inclus : frais de dossier : 160 €

1 ECTS : 12 € dans le cadre individuel

Oral probatoire : 144 € (12 ECTS) + droit de base

Mémoire : 540 € (45 ECTS) + droit de base

En plus de la participation aux frais administratifs seront à ajouter le cas échéant :

30 € pour toute modification d'enseignement ; 30 € pour les inscriptions complémentaires

■ REDUCTION DEMANDEURS D'EMPLOI

Cours HTT : droit de 160 € + ECTS gratuits – (sur présentation du dernier volet d'actualisation)

Inscription à un Certificat professionnel en journée : 160 €

Inscription à un Titre RNCP de niveau III en journée : 320 € (sous réserve et sauf exceptions, nous consulter avant inscription)

■ FORMATIONS OUVERTES A DISTANCE – SUPPLEMENT FOAD (e-learning)

UE Nord-Pas de Calais : 75 €

UE Nationale : 120 € par UE de 4 ECTS ; 160 € par UE de 6 ECTS ; 200 € par UE de 8 ECTS

■ TARIF DE LA VAE

VAP 1985 : coût individuel : 250 € et 700 € dans le cas d'une prise en charge entreprise

VAE : 1600 €

■ NOTE D'INFORMATION : CPF / DIF

Vous pouvez demander la prise en charge de tout ou partie de votre formation :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) s'adresse à tous les salariés du secteur privé ainsi qu'aux demandeurs d'emploi. Le CPF permet de financer jusqu'à 150h d'une formation « éligible au CPF »

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) s'adresse aux fonctionnaires et agents contractuels de l'état.

Renseignez-vous auprès de votre employeur, de son OPCA ou de votre conseiller Pôle Emploi.